



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La prise de rendez-vous parloir se simplifie !

Réservez désormais  
vos rendez-vous parloir  
en ligne depuis chez vous

24h/24  
7j/7



Retrouvez-nous sur :  
[www.penitenciaire.justice.fr](http://www.penitenciaire.justice.fr)

Le portail des services  
de l'administration pénitentiaire  
pour les proches des personnes détenues



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La prise de rendez-vous parloir se simplifie pour vos proches !

Ils peuvent dès à présent  
réserver leurs rendez-vous en  
ligne depuis chez eux

24h/24  
7j/7



Retrouvez-nous sur :  
[www.penitenciaire.justice.fr](http://www.penitenciaire.justice.fr)

Le portail des services  
de l'administration pénitentiaire  
pour les proches des personnes détenues

# Prenez vos rendez-vous parloir en ligne



## 1 Connectez-vous sur [www.penitenciaire.justice.fr](http://www.penitenciaire.justice.fr)

Puis authentifiez-vous avec FranceConnect



Pour cela il vous suffit d'utiliser les identifiants que vous avez déjà pour l'un des sites suivants :



## 2 Enregistrez vos permis de visite ou ceux de vos proches

## 3 Prenez un rendez-vous parloir pour vous ou vos proches dont vous avez le permis de visite

## 3a Sélectionnez un créneau parloir disponible

Essayez différents créneaux si nécessaire

## 3b Choisissez qui se rendra au rendez-vous

Pour ajouter des accompagnateurs, vous devez au préalable enregistrer leur permis de visite sur votre espace personnel

## 4 Recevez automatiquement un mail de confirmation.

Choisissez ces options dans votre espace personnel

# En cas de besoin, retrouvez :

## ? Toutes les réponses à vos questions dans la Foire Aux Questions (FAQ)

## ▶ 4 tutoriels vidéos pour vous guider dans vos démarches sur le portail

## 🏠 Les informations pratiques pour vous rendre à l'établissement



## Obtenez des informations pratiques pour vos visites

Visualisez les fiches établissements (adresse, horaire de parloir, contacts...)

Maison d'Arrêt de Dijon  
Retour à la foire aux questions

Rechercher un établissement

**Présentation**  
La maison d'arrêt de Dijon est située au sud est de la ville, à proximité de la direction interrégionale des services pénitentiaires et à 1 km du palais de justice. Construite à usage de prison départementale en 1852, elle fut cédée à l'Etat par un arrêté du 18 septembre 1945.

**Visiter une personne détenue**  
Seules les personnes disposant d'un permis de visite et ayant pris rendez-vous peuvent venir au parloir avec une personne détenue. L'obtention d'un permis de visite dépend de la catégorie pénale de la personne détenue. Il existe 3 procédures différentes :

- pour un prisonnier, la demande de permis de visite doit se faire auprès du magistrat instructeur
- pour les détenus en appel, la demande de permis de visite doit se faire auprès du procureur général à la Cour d'appel
- pour les condamnés, la demande de permis de visite doit se faire directement auprès du service parlons de la Maison d'arrêt

**Capacité d'accueil**  
188 places

**Activités proposées aux personnes détenues**  
Travail Pénal, activités sportives et socio-culturelles, stages et enseignement.

**Adresse**  
72 Bis Rue d'Avonnes, BP 23305, 21033 Dijon Cedex

**Téléphone**  
Standard : 03.80.66.47.32  
La plateforme de prise de rendez-vous parloir est ouverte le mardi de 14h à 16h et le jeudi de 10h30 à 11h30 - 03.80.66.09.80

**Fax**  
03.80.67.20.57



« Comment prendre un rendez-vous parloir pour mon enfant ? »  
« Comment obtenir un permis de visite ? »  
« Quels sont les différents types de prisons ? » ...

Trouvez dans la Foire Aux Questions (FAQ) toutes les informations sur le fonctionnement du portail et sur certains aspects de la détention.

FAQ

Rechercher un établissement

**1. Les établissements pénitentiaires**

- A - Les types de structures pénitentiaires en France
- B - Les maisons d'arrêt
- C - Les établissements pour peine
- D - La carte des structures pénitentiaires
- E - Plus d'informations sur la détention

**2. Les permis de visite**

**3. Les visites parloir**

**4. Le portail des services de l'administration pénitentiaire**

**B - Les maisons d'arrêt**  
Au nombre de 86, elles reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire (personnes détenues en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

Suite : C - Les établissements pour peine →

## Le saviez-vous ?

Vous pouvez toujours réserver un rendez-vous parloir par téléphone et/ou sur les bornes de réservation selon les établissements.

Les prises de rendez-vous parloir spécifiques (parloir hygiaphone, parloir prolongé, UVF...) ne sont pas accessibles sur ce portail. Pour ce type de demande nous vous invitons à vous rapprocher du service parloir de l'établissement.

En cas de besoin, 4 tutoriels vidéos vous guident étape par étape dans votre prise de rendez-vous.

### CONTACT

**Vous rencontrez des problèmes sur le portail :**  
Cliquez sur le bouton « contact » en bas du site internet [www.penitentiaire.justice.fr](http://www.penitentiaire.justice.fr)

**Ou des problèmes pour vous connecter :**  
[support.usagers@franceconnect.gouv.fr](mailto:support.usagers@franceconnect.gouv.fr)



Le portail est accessible sur smartphone et tablette.

# La prise de rdv parloir se simplifie !

Réservez désormais vos rendez-vous parloir en ligne depuis chez vous !

24h/24  
7j/7

Portail des services de l'administration pénitentiaire pour les proches des personnes détenues.



**Retrouvez-nous sur :**  
[www.penitentiaire.justice.fr](http://www.penitentiaire.justice.fr)

## Comment accéder à mon espace personnel ?

1 Connectez-vous sur le site du portail :

[www.penetentiaire.justice.fr](http://www.penetentiaire.justice.fr)

2 Cliquez sur le bouton d'authentification FranceConnect



3 Sélectionnez l'un des partenaires de FranceConnect :



Entrez les identifiants que vous avez déjà pour l'un d'entre eux.

**La prise de rendez-vous parloir n'est accessible qu'une fois connecté et votre permis de visite enregistré !**

## Comment prendre un rendez-vous parloir ?

4 Enregistrez votre permis de visite et ceux de vos proches

5 Prenez vos rendez-vous parloir pour vous et vos proches

6 La validation de votre rendez-vous est instantanée

7 Modifiez ou annulez vos rendez-vous parloir ou ceux de vos proches

8 Recevez automatiquement un mail de confirmation. Recevez également des rappels par sms en cochant la case ci-dessous

**La notification de rendez-vous parloir n'est pas un justificatif !**